

# Projet de loi de finances 2024 – Quel soutien apporter aux associations ?

## 1- Contexte économique et politique

Le projet de loi de finances pour l'année 2024 est en cours de préparation avant d'être soumis à l'examen au Parlement. La crise inflationniste et énergétique que nous traversons produit des conséquences très importantes pour les citoyens mais aussi pour le secteur associatif.

L'étude menée par Le Mouvement associatif et Recherches et Solidarités montre les difficultés que l'inflation inflige aux associations. Alors qu'elles ont progressivement repris leurs activités après la crise sanitaire, nombre d'entre elles se retrouvent face à de nouvelles difficultés liées à la fois à l'augmentation de leurs charges mais également à la crainte que l'inflation ne se répercute sur les comportements de leurs adhérents et bénévoles. En février 2023, 60% d'entre elles exprimaient des craintes pour l'année 2023. Pour les associations qui se remettent à peine de la crise sanitaire, une stagnation de leurs subventions les obligerait à répercuter les effets de l'inflation sur leurs adhérentes et bénéficiaires alors même qu'ils la subissent déjà de plein fouet au quotidien. Les dernières données sur la générosité nous alertent également des effets de l'inflation sur les dons aux organisations d'intérêt général puisqu'à euro constant, ces dons ont connu une baisse de 3,9% sur l'année 2022. Ces problématiques d'inflation viennent s'ajouter à un contexte parfois difficile pour les associations, à la fois interrogées dans leurs modèles socioéconomiques et devant faire face aux évolutions de l'engagement.

La plupart des propositions que nous portons ici se concentrent sur les mesures transverses de développement de la vie associative, notamment dans le cadre du programme 163 du PLF relatif au développement de la vie associative. Il est important de rappeler que le soutien de la vie associative passe plus largement par un renforcement des politiques sectorielles en faveur de la vie associative (sport, culture, éducation populaire, solidarité...). De même, le renforcement de la vie associative se construit également avec les collectivités territoriales qui soutiennent fortement les associations de leurs territoires. Il devient également urgent que la convention pluriannuelle d'objectif devienne la norme au détriment des logiques d'appel à projet pour donner davantage de visibilité aux associations.

## 2- Propositions du Mouvement associatif

### A/ Limiter les effets de l'inflation sur les associations

#### Constat

Alors que l'enquête du Mouvement associatif et de Recherches & Solidarités a montré des impacts très concrets pour les associations en 2022, l'année 2023 demeure très incertaine pour de nombreuses associations. Elles font face aux effets de l'inflation dans toutes les dimensions de leur action : hausse des charges (électricité mais aussi



équipements, biens matériels, masse salariale), risques sur les ressources humaines (bénévoles impactés) et financières (recettes d'activités menacées par la baisse du pouvoir d'achat, tensions sur les subventions et partenariats). Un cercle vicieux risqué s'installe pour les associations : Comment augmenter leurs ressources pour faire face à l'inflation quand le public bénéficiaire est lui-même fragilisé par l'augmentation du coût de la vie ?

### Propositions

#### ⇒ **Transformer la réduction d'impôt pour les frais de déplacement des bénévoles en crédit d'impôt**

Cette proposition permettrait notamment de faciliter l'engagement des personnes non imposables qui sont les plus vulnérables face à l'inflation. Elle permettrait ainsi de rendre plus équitable l'engagement associatif en permettant à l'ensemble des bénévoles, y compris ayant les revenus les plus bas, d'avoir une contribution financière lorsqu'ils engagent des frais de déplacement.

#### ⇒ **Revaloriser le montant de l'unité Fonjep à hauteur de 10 000 €**

Nous portons également la nécessité que le montant de l'aide au poste soit significativement revalorisé, afin de rester dans l'ambition initiale de cette politique, à savoir un soutien déterminant pour le développement d'emplois associatifs. Le montant de l'aide au poste, aujourd'hui de 7 164 €, n'a pas été revu depuis plus de 20 ans, et représente donc aujourd'hui une part de moins en moins importante d'un salaire chargé (en moyenne environ 17%). Pour que cela puisse réellement être déterminant, il faudrait que ce soutien soit porté à au moins 10 000€/an par unité de poste Fonjep.

#### ⇒ **Renforcer la pérennité de l'emploi associatif en révisant la taxe sur les salaires**

La disparition de la CVAE pour le secteur lucratif doit constituer l'occasion d'engager en parallèle une suppression ou a minima une réforme de la taxe sur les salaires pour les employeurs associatifs, attendue depuis longtemps et recommandée par la Cour des comptes. En effet, les employeurs associatifs ne sont pas soumis à la CVAE, mais s'acquittent très majoritairement de l'impôt de production qu'est la taxe sur les salaires (qui ne s'applique pas aux entreprises privées lucratives). Les associations ont de réelles difficultés d'embauche et d'attractivité du fait des revenus proposés plus faible que dans le secteur lucratif. Si une démarche de soutien à l'emploi associatif doit être posée de manière plus large, cette suppression permettrait aux associations d'être plus attractives dans un premier temps.

## **B/ Renforcer les têtes de réseaux associatives**

### Constat

Alors que l'ensemble des associations et les pouvoirs publics ont souligné le travail considérable mené par les têtes de réseaux associatives durant la crise sanitaire, elles demeurent encore très largement sous-dotée compte tenu de leur rôle essentiel. Les têtes de réseaux accompagnent les associations au quotidien face aux nouveaux enjeux de transition et renforcent l'innovation et les coopérations associatives. Pourtant, le budget Vie associative (hors JEP), en 2023, consacrait moins de 700 000€ au soutien aux fédérations nationales agissant sur la structuration et les enjeux de vie associative. Cette ligne ne couvre par ailleurs pas le soutien à la structuration et à l'animation régionale de la vie associative.

En ce qui concerne les Mouvements associatifs régionaux, ils contribuent à la capacité d'agir des associations, les accompagner sur les sujets d'emploi, de formation des bénévoles, de transition numérique et pour renforcer les dynamiques collectives au service du développement associatif. Pourtant, l'absence d'un financement structurel dans le cadre d'une politique publique claire limite cependant leur capacité d'action et de développement et, en fonction des situations et des politiques régionales, conduit à des déséquilibres territoriaux forts.



## Propositions

### ⇒ **Doubler le montant du soutien alloué aux têtes de réseaux**

Cette proposition vise à abonder à hauteur de 1,5 million d'euros l'action 1 du programme 163 de vie associative pour soutenir davantage les têtes de réseaux nationales et régionales.

### ⇒ **Renforcer le financement des Mouvements associatifs régionaux à hauteur de 1,5 millions d'euros**

Malgré leurs nombreuses actions pour renforcer et structurer la vie associative en région, les Mouvements associatifs restent insuffisamment financés dans leurs actions qui sont par ailleurs extrêmement différents en fonction de leurs régions. C'est pourquoi nous appelons de nos vœux le fléchage, dans le cadre du programme 163, d'une ligne de financement socle à hauteur d'1,5 million d'euros.

## **C/ Sécurisation et renforcement du dispositif national Guid'Asso**

### Constat

Guid'Asso, préfiguré depuis fin 2020 sur trois régions puis déployé en 2022 sur 10 régions est un dispositif visant à structurer et animer l'accompagnement à la vie associative. Il est décliné au niveau régional et départemental, sous pilotage de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA), avec Le Mouvement associatif et les Mouvements associatifs régionaux, et associe de nombreux acteurs associatifs territoriaux.

Pourtant présenté comme un élément structurant de la politique de vie associative, ce dispositif manque cruellement de moyens afin de pouvoir être développé dans de bonnes conditions et sur l'ensemble du territoire. Il était initialement prévu que trois régions supplémentaires puissent intégrer le dispositif en 2023, permettant une couverture de l'ensemble du territoire métropolitain + La Réunion. Or le budget alloué en 2023 n'a permis de financer le fonctionnement du dispositif (moyens dédiés à l'animation, à la labellisation, à la formation) que sur 6 régions. En l'absence de crédits supplémentaires, nous nous trouverons dans la situation « d'une France à deux vitesses » en matière de structuration et d'animation de l'accompagnement de la vie associative sur les territoires. Il s'agirait donc d'une rupture d'égalité, dans le cadre d'une politique publique, entre les acteurs associatifs selon leur localisation territoriale. Cette demande est d'autant plus importante que l'ensemble des acteurs de terrain saluent le travail effectué dans les régions où il est déjà opérationnel.

### Proposition

### ⇒ **Renforcer le financement de Guid'Asso à hauteur de 10 millions d'euros**

Nous estimons qu'il faudrait un budget de 10 millions d'euros (contre 3,9 millions d'euros alloués en 2023) pour que le dispositif soit étendu dans les meilleures conditions à l'ensemble du territoire.

## **D/ Augmentation des fonds alloués au Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA)**

### Constat

Comme chaque année, Le Mouvement associatif rappelle la nécessité de renforcer le FDVA, tant dans son volet formation que sur la partie permettant le soutien à des projets et au fonctionnement associatifs.

La formation proposée par les réseaux associatifs aux bénévoles est indispensable pour renforcer les organisations, leur permettre d'évoluer et de répondre aux attentes sociétales ; mais elle est également un outil de mobilisation des bénévoles, de fidélisation, et de montée en compétences, essentiel pour assurer le renouvellement des gouvernances. Or aujourd'hui, les montants affectés au FDVA formation ne permettent de répondre que



partiellement à la demande, et encore bien plus partiellement à ce que sont les réels besoins. En 2023, seulement 8 millions d'euros étaient attribués au volet formation soit moins d'1 € par bénévole.

Cette problématique se pose de la même façon pour les crédits du FDVA dans son volet de soutien au fonctionnement et à des projets d'innovation. Les retours des premiers territoires d'expérimentation de Guid'Asso attestent d'une augmentation significative des demandes de FDVA lorsque les associations sont informées et accompagnées pour répondre. Or aujourd'hui, les crédits alloués dans le cadre des campagnes FDVA ne permettent de couvrir, au mieux, qu'un tiers des montants demandés, parfois moins suivant les territoires. Les projets sont nombreux, et le FDVA est aujourd'hui l'une des seules sources de financement qui permette un soutien hors d'appels à projet fléchés et hors de logiques sectorielles. Cet outil de soutien à la vitalité associative est indispensable et doit être développé bien plus qu'il ne l'est aujourd'hui.

Enfin la faiblesse des financements au regard de l'importance de la demande et des besoins conduit depuis plusieurs années à une absence de financement de l'une des missions du FDVA, à savoir le soutien à des études et expérimentations menées par des associations et têtes de réseaux nationales. Celles-ci en ont pourtant fortement besoin compte tenu de leur rôle central pour nourrir la réflexion sur les évolutions qui touchent le monde associatif et construire les réponses adaptées.

#### Proposition

⇒ **Augmenter le pourcentage des fonds des comptes bancaires inactifs affecté au FDVA de 20% à 50%**

En 2023, l'abondement du FDVA 2 par les comptes bancaires inactifs a été de 17 millions d'euros (en plus des 25 millions attribués lors du PLF). Pourtant, ce montant reste très inférieur à la demande faite. Suite aux premiers résultats de FDVA 2023, on s'aperçoit que c'est seulement un tiers de la demande des associations qui est couverte par le FDVA. Un abondement des comptes bancaires inactifs à hauteur de 50% à destination du FDVA permettrait de soulager une partie de cette demande. Une augmentation de l'enveloppe FDVA est d'autant plus importante qu'en renforçant l'accompagnement des acteurs via Guid'Asso, il pourrait y avoir un effet déceptif pour les associations en cas d'absence de subvention après avoir été accompagnées dans leur projet.